

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec  
II – Les relations extérieures du Québec

Hélène Garneau

Volume 13, Number 1, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701318ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Garneau, H. (1982). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec : II – Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 13(1), 161–171. <https://doi.org/10.7202/701318ar>

8 décembre :

- Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, présente à la Chambre des Communes un projet de loi visant à créer la société CANAGREX, société de la couronne dont le mandat sera d'accroître et de diversifier les exportations de produits alimentaires canadiens.

10 décembre :

- Le Canada ratifie la convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale. Il l'avait signée le 17 juillet 1980.

10 décembre :

- M. Francis Fox, ministre des Communications, annonce que la Norvège s'est jointe au projet SARSAT de mise au point d'un système satellisé d'aide à la recherche et au sauvetage. Le Canada, la France et les États-Unis avaient conclu en 1979, un accord de coopération pour ce projet. L'Union soviétique participe à l'évaluation du système et des discussions ont lieu avec le Japon et le Royaume-Uni, qui pourraient également y prendre part.

17 décembre :

- Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, rencontre une délégation officielle du secteur agricole du Venezuela en visite d'étude au Canada, présidée par le directeur général du Fonds national de recherche pour l'agriculture et l'élevage, M. Luis Frometa Bello.

## II — Les Relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1981)

### A — Aperçu général

Dans un discours sur les fondements de l'activité internationale du Québec et les rapports Canada-Québec dans ce domaine présenté le 8 octobre devant le XIII<sup>e</sup> Congrès des relations internationales du Québec, le vice-premier ministre et ministre d'État au Développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin, a affirmé que l'action du Québec sur la scène internationale, en plus d'être « une obligation que tout État responsable se doit d'assumer (...) est à la fois *légitime et nécessaire*<sup>1</sup> ».

Devant ce qui est perçu, à Québec, comme une volonté du gouvernement fédéral d'étouffer le Québec sur la scène internationale, le vice-premier ministre a exprimé le souhait qu'Ottawa change d'attitude et reconnaisse la réalité des relations internationales du Québec. M. Morin a rappelé les « pressions exercées sur l'étranger » pour refuser au Québec le droit de représenter lui-même ses intérêts en Afrique francophone, les manœuvres d'Ottawa pour l'empêcher de participer à un éventuel sommet francophone de même que le récent boycottage du Québec par l'ACDI<sup>2</sup>.

1. *Allocation d'ouverture prononcée par le vice-premier ministre et ministre d'État au Développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin, XIII<sup>e</sup> Congrès des relations internationales du Québec, Université Laval, Québec, le 8 octobre 1981, p. 2.*

2. *Ibid.*, pp. 7 et 8.

M. Morin a encore décrit en ces termes l'évolution récente des priorités internationales du Québec :

depuis quelques années, nous sommes à transformer le plus possible nos démarches à l'étranger en vue d'accroître leurs composantes économiques, énergétiques, agro-alimentaires, scientifiques et technologiques. Nous accentuons les services à nos industries et PME. La grande majorité de nos bureaux à l'étranger ont tout d'abord une mission économique: États-Unis, Japon, Europe occidentale, Amérique latine, c'est là que notre réseau est concentré.<sup>3</sup>

Par ailleurs, le Québec a manifesté le désir d'obtenir une plus grande marge de manoeuvre pour l'accueil des réfugiés. Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, déclarait fin novembre devant le colloque de la Fondation afro-asiatique du Canada qu'il aimerait rouvrir l'entente Cullen-Couture de 1978 sur le partage des responsabilités d'immigration afin de conclure une entente de réciprocité avec Ottawa pour élargir les pouvoirs québécois dans le domaine de l'accueil de réfugiés. Le Québec souhaite plus particulièrement mettre en application sa propre définition du statut de réfugié plutôt que celle d'Ottawa<sup>4</sup>.

Au cours de l'automne, le Québec a continué de manifester sa volonté de développer les composantes commerciale et technologique de ses relations avec l'extérieur, comme en témoignent par exemple l'annonce de la nomination prochaine d'un ministre du Commerce extérieur et celle de l'accroissement des relations commerciales avec les États-Unis. Sur le plan bilatéral, plusieurs dossiers Québec - États-Unis ont progressé et on note en particulier la conclusion des négociations concernant la Société Asbestos. La question constitutionnelle a été au coeur des échanges avec la Grande-Bretagne. Quant au reste, le Québec a poursuivi ses échanges réguliers.

## B — Les politiques commerciales

Le 9 novembre, le premier ministre M. René Lévesque annonçait, dans son discours inaugural de la 3<sup>e</sup> session de la 32<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec, la décision de son gouvernement de nommer dans un avenir prochain un ministre chargé du commerce extérieur,

qui coordonnera l'effort des différents services orientés vers l'exportation. Ce ministre sera à la tête d'une équipe dont l'obsession unique sera d'être d'infatigables commis-voyageurs pour stimuler des ventes qui représentent déjà plus de 40% de notre production intérieure brute et profiter des occasions nouvelles liées à l'abolition prochaine de la plupart des tarifs douaniers<sup>5</sup>.

M. Lévesque affirmait également qu'il était nécessaire d'aller plus loin dans le domaine de l'exportation et que le gouvernement apporterait des améliorations aux programmes d'exportation de la SDI et de l'Office québécois du commerce extérieur<sup>6</sup>.

L'agro-alimentaire constitue l'un des secteurs d'exportation où le Québec entend améliorer sa position. Le 16 octobre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, annonçait que son ministère projetait d'offrir des bourses d'études pour la formation de cadres intermédiaires en agro-alimentaire provenant de pays francophones. M. Garon croit que la présence québécoise dans les échanges internationaux

3. *Ibid.*, p. 4.

4. *Le Soleil*, 23 novembre 1981, cité par *L'Argus*, 23 novembre 1981, p. 7.

5. *Le Devoir*, 11 novembre 1981, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 7.

reliés au secteur alimentaire doit s'affirmer tant par le développement de nouveaux marchés que par des accords technologiques<sup>7</sup>.

Au cours des dernières années, le Québec a augmenté ses exportations de produits alimentaires, et ce plus particulièrement au cours des huit premiers mois de l'année 1981, où les exportations de ces produits sont passés à \$655 millions, une augmentation de 15.5% par rapport à la même période l'année précédente<sup>8</sup>.

### C – La Francophonie

Début octobre, M. Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), était de passage à Québec pour rencontrer des haut fonctionnaires du gouvernement. Il devait leur présenter le programme de l'Agence pour l'année 1982-1983, de même que les résultats de la conférence des ministres de la culture de Cotonou. La création d'une zone d'échanges préférentiels de biens culturels entre les États francophones devait également faire l'objet de discussion<sup>9</sup>.

Le 6 octobre, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, assistait à Paris à une réunion du Bureau de l'ACCT<sup>10</sup>. Les 7 et 8 décembre, M. Morin représentait également le Québec à la conférence générale de l'ACCT qui se tenait à Libreville au Gabon. Cette conférence a donné lieu à un autre rappel à l'ordre du Québec par Ottawa. Devant une proposition du Québec de servir d'hôte à une réunion des ministres des Communications de la Francophonie, le Canada a déclaré qu'il examinerait la proposition et ferait savoir en temps utile s'il donnait son autorisation<sup>11</sup>. Le ministre fédéral M. Pierre De Bané, qui dirigeait la délégation canadienne à la conférence, a déclaré par la suite à la presse:

La position prise par le Canada est tout à fait normale. Connaissez-vous des pays où les provinces font de la politique internationale? Cela n'existe pas. Le Canada n'a pas 10 voix internationales. Il n'en a qu'une<sup>12</sup>.

Lors de cette conférence, M. François O'Wono Mgwema, ministre d'État à la culture du Gabon, a été nommé secrétaire général de l'Agence. Il remplace M. Dan Dicko qui occupait ce poste depuis 1974.

Au cours de son passage à Libreville, M. Morin a été reçu par le président de la République gabonaise, M. Omar Bongo<sup>13</sup>.

### D — Le Québec et les États-Unis

Trois grands dossiers mettant en relation le Québec et les États-Unis ont connu des développements intéressants. Il s'agit des exportations d'électricité, de la coopération pour combattre le problème des pluies acides et des négociations avec la compagnie General Dynamics concernant la Société Asbestos. Avant de passer à ces domaines, il faut toutefois mentionner les déclarations et échanges d'ordre général qui ont marqué la période à l'étude.

7. Florent PLANTE, *Le Soleil*, 17 octobre 1981, cité par *L'Argus*, 20 octobre 1981, p. 16.

8. André TARDIF, *Le Devoir*, 4 janvier 1982, p. 14.

9. *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> octobre 1981, cité par *L'Argus*, 2 octobre 1981, p. 15.

10. *Le Devoir*, 6 octobre 1981, p. 3.

11. Richard DAIGNAULT, *Le Soleil*, 15 décembre 1981, cité par *L'Argus*, 15 décembre 1981, p. 23.

12. *Idem.*, *Le Soleil*, 16 décembre 1981, cité par *L'Argus*, 17 décembre 1981, p. 25.

13. *Idem.*, p. 25.

Au cours de l'automne, deux ministres québécois ont exprimé le voeu que le Québec intensifie ses relations avec les États-Unis. Lors d'une conférence prononcée à Toronto au début du mois d'octobre, le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, déclarait que la réduction des tarifs douaniers entre les pays du GATT permettrait probablement au Québec d'augmenter ses échanges commerciaux avec les États-Unis<sup>14</sup>. Un mois plus tard, M. Landry affirmait en entrevue que l'accroissement des relations commerciales avec les États-Unis constituerait l'une des dominantes d'une nouvelle stratégie économique québécoise qui serait dévoilée au début de l'année 1982<sup>15</sup>.

Le vice-premier ministre, M. Jacques-Yvan Morin, souhaitait pour sa part dans un discours prononcé devant le XIII<sup>e</sup> Congrès des relations internationales du Québec que se renforcent les liens directs du Québec avec les États-Unis, pays qui reçoit 65% des exportations québécoises et qui est la deuxième place financière d'où le Québec tire ses capitaux<sup>16</sup>.

M. Paul Robinson, ambassadeur des États-Unis au Canada, a effectué sa première visite officielle au Québec depuis qu'il occupe ce poste. Le 10 novembre, il a rencontré le lieutenant-gouverneur, M. Jean-Pierre Côté, le premier ministre, M. René Lévesque, le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, le ministre d'État au Développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin et le maire de Québec, M. Jean Pelletier. Il a également assisté aux travaux de l'Assemblée nationale<sup>17</sup>.

Mentionnons également le mécontentement des producteurs de sirop d'érable du Vermont, qui ont manifesté l'intention de soumettre une pétition à la Commission internationale du commerce pour que celle-ci choisisse les moyens (imposition de quotas aux exportations québécoises ou subventions aux prix) de corriger une situation où, disent-ils, les Québécois, profitant du taux de change qui leur est favorable, vendent leurs produits de l'érable en Nouvelle-Angleterre à un prix inférieur au coût de production au Vermont<sup>18</sup>.

## 1 - LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Selon un porte-parole de l'Hydro-Québec, aucune négociation « sérieuse » n'a encore été entreprise pour faire suite à la déclaration que faisait en septembre dernier le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources sur la possibilité que le Québec exporte de l'électricité de base aux États-Unis<sup>19</sup>. Cependant, deux autres projets semblent en bonne voie de se matérialiser.

Il s'agit d'abord du projet d'interconnexion du réseau de l'Hydro-Québec à celui du NEPOOL (New England Power Pool), qui représente les 37 compagnies d'électricité de la Nouvelle-Angleterre. Au début du mois de décembre, les négociations entre l'Hydro-Québec et la NEPOOL étaient terminées et il ne restait qu'à signer le contrat d'exportation<sup>20</sup>. C'est le choix du tracé de la ligne de transport, plus précisément de l'État dans lequel elle sera construite, qui retarde la signature de l'accord. Des requêtes pour la construction de la ligne de transmission ont été déposées devant le New Hampshire (12 novembre) et le Vermont (1<sup>er</sup>

14. André BOUTHILLIER, *Le Devoir*, 7 octobre 1981, p. 9.

15. *Journal of Commerce* (New York), 2 décembre 1981, cité par Délégation générale du Québec à New York, *Revue de Presse-USA*, 9 décembre 1981, p. 21.

16. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 9 octobre 1981, p. 2.

17. *Le Soleil*, 11 novembre 1981, cité par *L'Argus*, 12 novembre 1981, p. 10.

18. *La Presse*, 16 novembre 1981, cité par *L'Argus*, 17 novembre 1981, p. 14.

19. André BOUTHILLIER, *Le Devoir*, 24 décembre 1981, p. 12.

20. *Idem.*, *Le Devoir*, 9 décembre 1981, p. 11.

décembre)<sup>21</sup>. Notons que l'État sur lequel passera la ligne bénéficiera d'un supplément de 5 pour cent de l'énergie disponible.

Le choix du tracé ne constituant cependant qu'une formalité, on s'attendait en décembre à ce que le gouvernement québécois autorise l'Hydro-Québec à commencer les études d'avant-projet. Le projet d'interconnexion prévoit la construction d'une ligne de transmission d'une capacité initiale de 600 mégawatts entre le Québec (région de Sherbrooke) et Comeford (situé à la frontière du Vermont et du New Hampshire), à partir d'où elle serait reliée aux lignes existantes vers les États de la Nouvelle-Angleterre. Elle permettrait des échanges d'énergie entre les deux réseaux aux heures de pointe et la vente des surplus québécois pendant les heures normales<sup>23</sup>. Les ventes d'électricité commenceraient vers 1986.

À la fin décembre, le second contrat d'exportation était lui aussi, semble-t-il, sur le point d'être signé. Il s'agit d'un deuxième contrat entre l'Hydro-Québec et PASNY (Power Authority of New York) – le premier avait été conclu en 1977 pour une durée de vingt ans – qui porterait sur des exportations de surplus québécois d'électricité pour une période de dix ans. Ce contrat représenterait des revenus supplémentaires maximum d'environ \$300 millions par année pour le Québec, pour la durée du contrat<sup>24</sup>. Le projet prévoit le prolongement jusqu'à la ville de New York de la ligne de transmission qui relie cet État au Québec. Le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, s'était rendu à New York début décembre pour rencontrer les dirigeants de PASNY, afin de faire progresser les négociations<sup>25</sup>.

## 2 – LES PLUIES ACIDES

La coopération entre le Québec et les États américains voisins envisagée au cours de l'été par le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, pour faire face au problème des pluies acides a pris forme à l'automne avec la conclusion d'ententes avec les États de New York et du Vermont.

Le 23 octobre, le ministre Léger rencontrait à Albany le commissaire à l'Environnement de l'État de New York, M. Robert Flacke. Les deux hommes ont alors convenu d'élaborer conjointement une stratégie visant à convaincre le Congrès et le Sénat américains d'amender le « Clean Air Act » de façon à ce que les industries du Midwest américain soient soumises à une réglementation plus sévère. MM. Léger et Flacke se sont également mis d'accord sur la mise en commun des études réalisées par leurs ministères sur les effets des pluies acides de même que sur une coopération entre les chercheurs des Universités Laval de Québec, et Cornell, de New York. La collaboration entre le Québec et New York devrait mener à la rédaction d'un rapport commun présenté à court terme (trois mois), pour appuyer leurs revendications auprès du gouvernement américain. Les deux hommes se sont enfin entendus sur la venue prochaine au Québec du gouverneur de l'État de New York, M. Hugh Carey, dans le but de signer cette entente avec le Premier ministre québécois<sup>26</sup>.

Le 16 novembre, M. Léger signait un accord similaire avec le gouverneur du Vermont, M. Richard Snelling. L'entente prévoit un échange des données concernant les effets des

21. *Cape Cod Times*, (Hyannis, Mass.), 13 novembre 1981, cité par Délégation générale du Québec à New York, *Revue de presse-USA*, 9 décembre 1981, p. 25.

22. André BOUTHILLIER, *Le Devoir*, 9 décembre 1981, p. 11.

23. *Idem.*, *Le Devoir*, 24 décembre 1981, p. 12.

24. *Idem.*, p. 1.

25. *Idem.*, p. 1.

26. André TARDIF, *Le Devoir*, 24 octobre 1981, p. 2.

pluies acides sur les forêts entre des chercheurs du Québec et du Vermont. Les résultats de ces recherches communes feraient l'objet d'une publication d'ici un an et seraient présentées au gouvernement américain<sup>27</sup>.

### 3 – LE DOSSIER DE L'AMIANTE

Le dossier de l'amiante a connu ses derniers développements cet automne, après quatre années au cours desquelles se sont succédées négociations, législations et recours aux tribunaux mettant aux prises la multinationale américaine General Dynamics et le gouvernement du Québec. Le Québec avait en effet exprimé en 1977 l'intention de se porter acquéreur de la Société Asbestos, filiale de la General Dynamics de Saint-Louis, au Missouri et s'était donné en 1979 le pouvoir de le faire par l'adoption de la loi 121 permettant l'expropriation de la société.

Les deux parties ont finalement trouvé un terrain d'entente au début de novembre. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la Société nationale de l'Amiante, et la General Dynamics (USA) deviendront partenaires au sein de la General Dynamics du Canada, contrôlée jusque là par la compagnie-mère américaine et qui détient 54.6% des actions de la Société Asbestos. La Société nationale de l'Amiante versera donc \$16 millions à la General Dynamics du Canada en échange de 50.1% des actions avec droit de vote de cette compagnie. C'est donc par le biais de la General Dynamics du Canada que le Québec aura le contrôle de la Société Asbestos.

L'accord de principe stipule que la General Dynamics pourra, sans y être obligée, vendre ses actions au Québec à partir de 1984, au prix de \$42 l'action plus un intérêt annuel composé de 16%. À la fin de 1986, le Québec pourra forcer General Dynamics à lui vendre ses titres, au même prix de \$42 mais avec un intérêt annuel composé de 17%. Dans l'éventualité où l'association se révélait mutuellement satisfaisante, elle pourrait être prolongée au-delà de cette période<sup>28</sup>.

## E — Le Québec et l'Europe occidentale

### 1 – LA FRANCE

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a effectué un séjour à Paris du 5 au 8 octobre. Outre sa participation à la réunion de l'ACCT, M. Morin a présidé les festivités marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris, inaugurée le 5 octobre 1961. Un dîner officiel d'anniversaire a réuni autour du ministre québécois plusieurs personnalités françaises parmi lesquelles le ministre d'État au Commerce extérieur, M. Michel Jobert de même que les ministres des Affaires étrangères des gouvernements de Gaulle et Pompidou, MM. Maurice Couve de Murville et Maurice Schumann<sup>29</sup>.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre français de la Recherche et de la Technologie, était de passage à Montréal au début du mois de novembre pour participer au symposium international sur l'avenir de la langue française dans les communications, la science et la technologie. Au cours de sa visite de quatre jours, M. Chevènement devait rencontrer le premier ministre, M. René Lévesque, et le ministre des Affaires intergouvernementales<sup>30</sup>.

27. *Idem.*, *Le Devoir*, 17 novembre 1981, p. 6.

28. Michel NADEAU, *Le Devoir*, 10 novembre 1981, p. 11.

29. *Le Devoir*, 6 octobre 1981, p. 3.

30. *Le Soleil*, 24 octobre 1981, cité par *L'Argus*, 27 octobre 1981, p. 20.

Le ministre Chevènement a eu un entretien de quelques heures avec son homologue québécois, M. Jacques-Yvan Morin, au terme duquel ils ont publié un communiqué conjoint indiquant qu'à l'avenir, la coopération scientifique et technique entre les deux pays serait orientée vers le développement économique, la formation conjointe de chercheurs et la création de centres d'excellence francophones<sup>31</sup>. Trois secteurs se dégagent comme étant prioritaires: la biotechnologie, domaine pour lequel il a été convenu de mettre sur pied un programme de coopération qui comprendrait à la fois des échanges d'information, des stages de formation et le développement de bio-industries; les énergies nouvelles, et l'on mentionne ici la fusion thermonucléaire, qu'il convient de développer; et la promotion du français comme langue de la communication scientifique<sup>32</sup>.

Début novembre, M. Claude Charron, ministre délégué aux Affaires parlementaires, se rendait à Paris où il co-présidait avec Mme Edwige Avice, ministre français délégué chargée de la Jeunesse et des Sports, la réunion du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ). Les gouvernements français et québécois ont alors choisi d'augmenter de 10% leurs contributions à l'Office pour les programmes d'échange. L'OFQJ a pris la décision de mettre sur pied un programme d'échanges qui donnera l'occasion à 100 jeunes Français et Québécois d'aller travailler temporairement dans l'autre pays<sup>33</sup>.

L'entente de réciprocité en matière de sécurité sociale entre le Québec et la France est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre. Cette entente, dont le but est de favoriser la mobilité des travailleurs entre les deux pays,

permet le transfert d'un pays à l'autre du droit à plusieurs avantages dans le domaine de la sécurité sociale et évite la double cotisation aux programmes de sécurité sociale pour les travailleurs appelés à oeuvrer dans l'autre pays de façon temporaire<sup>34</sup>.

Le souci du gouvernement Mitterrand de ne pas indisposer Ottawa par ses relations avec le Québec a continué de se manifester. À la fin du mois de décembre, le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, affirmait en entrevue que la France, tout en maintenant des relations privilégiées avec le Québec, traiterai désormais celui-ci au même titre qu'un autre gouvernement provincial, ceci afin de « dissiper toute ambiguïté diplomatique avec le Canada »<sup>35</sup>. M. Mauroy a précisé que la France informait le gouvernement canadien de toute nouvelle initiative bilatérale avec le Québec.

## 2 – LA GRANDE-BRETAGNE

La sensibilisation des députés britanniques au point de vue québécois sur le projet fédéral de rapatriement constitutionnel a occupé tout l'espace des relations bilatérales avec la Grande-Bretagne à l'automne.

Le 8 octobre, le ministre des Affaires intergouvernementales faisait une halte à Londres en rentrant de Paris afin de discuter du dossier constitutionnel avec le délégué général du Québec à Londres, M. Gilles Loiselle. Aucune rencontre avec des Britanniques n'était au programme de cette visite-éclair<sup>36</sup>.

31. Gilles PROVOST, *Le Devoir*, 3 novembre 1981, p. 12.

32. *Idem.*, p. 12.

33. *Le Devoir*, 12 novembre 1981, p. 3.

34. Ministère des Affaires intergouvernementales, *Québec Inter*, vol. II, no 9 (novembre-décembre 1981), p. 2.

35. *Le Devoir*, 22 décembre 1981, p. 8.

36. J.-Jacques SAMSON, *Le Soleil*, 7 octobre 1981, cité par *L'Argus*, 8 octobre 1981, p. 3.



À l'invitation du gouvernement québécois, quatre députés conservateurs britanniques étaient à Québec fin septembre-début octobre, au moment où la Cour suprême rendit son jugement sur le projet constitutionnel fédéral. Après avoir pris connaissance du jugement, ces députés, tous membres d'un comité interpartis soutenant la position des provinces opposées à la démarche du gouvernement Trudeau, prévoaient un débat long et complexe au Parlement de Londres<sup>37</sup>.

Deux membres de ce comité formé pour défendre le point de vue des provinces dissidentes ont assisté à la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale de novembre à Ottawa, de laquelle devait naître un accord sur le rapatriement signé par Ottawa et toutes les provinces à l'exception du Québec. C'est le Québec qui a fait admettre à la conférence les parlementaires britanniques Georges Foulkes et Kevin McNamara, inscrits en tant qu'« observateurs en provenance du Québec »<sup>38</sup>.

La signature de l'accord du 5 novembre entre Ottawa et les neuf provinces anglophones a cependant fait tomber la plupart des résistances que pouvaient nourrir les députés britanniques à l'endroit du projet canadien. Le Québec, isolé, a néanmoins tenté deux autres démarches, l'une auprès des députés et l'autre auprès du premier ministre Thatcher.

Une première lettre était envoyée aux députés de la Chambre des Communes britanniques à la fin novembre par le délégué général du Québec à Londres, dans laquelle il soutenait que :

l'assentiment du Québec est constitutionnellement de rigueur dès maintenant et sans cette approbation, la résolution proposée par le fédéral est constitutionnellement inconvenante<sup>39</sup>.

Il terminait sa lettre en ces termes :

Le Québec est plus qu'une autre province. C'est l'une des provinces fondatrices et elle représente les intérêts particuliers de l'un des deux peuples fondateurs du Canada.

Ces intérêts ont été sauvegardés par les parlements britanniques successifs depuis 1774. Ce serait un jour sombre pour le Québec, pour le Canada et voire même pour Westminster si ces responsabilités étaient maintenant ignorées<sup>40</sup>.

Le 19 décembre, le premier ministre René Lévesque faisait parvenir une lettre au premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, pour lui faire part de l'opposition du Québec et demander au Parlement de Londres de retarder l'adoption du projet fédéral jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec, et s'il y a lieu, la Cour suprême du Canada, à qui le Québec a demandé d'étudier la question de l'existence de son droit de veto, ait rendu leur jugement<sup>41</sup>.

Dans sa lettre, M. Lévesque a énuméré les trois objections particulières formulées par le Québec à l'encontre des mesures constitutionnelles et qui touchent la formule d'amendement, les dispositions de la loi concernant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et la Charte des droits et libertés, plus précisément les nouveaux « droits à la mobilité » qu'elle définit. Après avoir cité le texte de la motion adoptée le 1<sup>er</sup> décembre par l'Assemblée nationale, qui pose les conditions sous lesquelles le Québec accepterait le rapatriement, le Premier ministre terminait ainsi :

Vous me permettez d'émettre l'avis que toute action hâtive du Parlement du Royaume-Uni serait largement interprétée ici comme une indication que la dualité culturelle et linguistique

37. *Idem.*, *Le Soleil*, 30 septembre 1981, cité par *L'Argus*, 1<sup>er</sup> octobre 1981, p. 7.

38. Jean-Claude PICARD, *Le Devoir*, 3 novembre 1981, p. 18.

39. Frank MACKAY, *Le Nouvelliste*, 28 novembre 1981, cité par *L'Argus*, 2 décembre, 1981, p. 4.

40. *Idem.*, p. 4.

41. *Le Devoir*, 29 décembre 1981, p. 13.

à laquelle le Canada s'est historiquement identifié est en fait sans fondement, aux yeux du Parlement britannique, puisque le Québec, foyer du fait français au Canada, peut être forcé impunément d'occuper une place encore plus étroite dans la Fédération.

En conséquence, nous demandons que les procédures concernant la résolution canadienne soient suspendues par votre Gouvernement jusqu'à ce que le Québec ait exprimé son consentement ou, tout au moins, jusqu'à ce que l'avis des tribunaux sur cette importante question du droit de veto du Québec soit porté à votre connaissance. À notre point de vue, c'est la seule attitude qui soit compatible avec les exigences élémentaires de la justice, compte tenu de la situation unique du Québec, principal foyer d'une collectivité distincte d'expression française en Amérique du Nord<sup>42</sup>.

Le 23 décembre, un porte-parole de Mme Thatcher déclarait que le gouvernement de Londres n'avait pas l'intention de suspendre l'examen du projet de rapatriement. Mme Thatcher doit cependant répondre à la lettre de M. Lévesque dans un proche avenir<sup>43</sup>.

## F — Le Québec et la Pologne

En octobre, le problème des réfugiés polonais a conduit à un autre différent Ottawa-Québec, le ministre québécois de l'Immigration trouvant absurde une directive fédérale suivant laquelle des touristes polonais devenus exilés volontaires une fois arrivés en territoire québécois devaient retourner à l'étranger pour remplir les formalités d'immigration<sup>44</sup>. Des rencontres au niveau des fonctionnaires des ministères fédéral et provincial de l'Immigration devaient régler ce problème. La question de savoir qui, de Québec ou d'Ottawa, allait déterminer la catégorie d'immigrants à laquelle appartiendraient les personnes qui présentent leur demande en territoire québécois s'est également posée<sup>45</sup>.

Par ailleurs, M. Gérald Godin, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, annonçait fin décembre que le gouvernement du Québec donnerait \$50,000 à la Croix-Rouge internationale pour venir en aide à la Pologne<sup>46</sup>.

## G — Chronologie

début octobre :

- Le Québec est en voie de conclure la négociation d'un emprunt de \$600 millions sur le marché européen. Il emprunte également \$750 millions (\$500 millions canadiens et \$250 millions américains), pour une période de douze ans, auprès d'un consortium bancaire canadien.
- Quand à l'Hydro-Québec, elle lance un emprunt de \$150 millions (US) sur le marché de l'euro-dollar.
- Après avoir appris la mort d'Anouar el Sadate, le premier ministre René Lévesque envoie un télégramme de condoléances au peuple égyptien.

2 octobre :

- M. Jacques-Yvan Morin, ministre d'État au Développement culturel et scientifique, prononce une conférence ayant pour thème le récent jugement de la Cour suprême du

42. *Ibid.*, p. 13.

43. *Le Devoir*, 24 décembre 1981, p. 12.

44. Rodolphe MORISSETTE, *Le Devoir*, 6 octobre 1981, p. 3.

45. *Idem.*, p. 3.

46. *Le Soleil*, 28 décembre 1981, p. D-16.

Canada sur le projet constitutionnel du gouvernement fédéral devant le deuxième colloque annuel du Northeast Council on Quebec Studies qui a lieu à l'Université Yale, à New Haven au Connecticut.

4 au 10 octobre:

- Des représentants du ministère de l'Éducation du Québec séjournent en Suède. Ils rencontrent des responsables suédois du monde de l'éducation pour discuter de l'expérience de la Suède dans ce domaine et notamment en ce qui concerne l'aménagement des pouvoirs entre les institutions centrales, régionales et locales, le passage du primaire au secondaire, l'éducation populaire et la vie étudiante.

8 au 10 octobre:

- Lors du 10<sup>e</sup> symposium écologique international qui se tient à Pérouse, en Italie, le prix 1981 de la Rachel Carson Memorial Foundation est décerné au Québec. Le Québec mérite ce prix pour l'action concrète et constante de son gouvernement dans le domaine de la protection de l'environnement en particulier pour son programme d'assainissement des eaux.

21 octobre:

- La présidente du Parlement européen, Mme Simone Veil, est de passage à Québec. Elle rencontre le premier ministre, M. René Lévesque, plusieurs ministres québécois et le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan.

26 au 30 octobre:

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec participe au Forum de l'agro-alimentaire de Montpellier en France, organisé par l'Agence de coopération culturelle et technique.

28 octobre:

- Le premier ministre M. René Lévesque inaugure à Québec le Secrétariat permanent des peuples francophones. Celui-ci servira de siège social à la Corporation des rencontres francophones de Québec qui se consacre aux échanges et à la coopération avec le monde francophone.

fin octobre:

- L'Hydro-Québec dépose auprès de la Security and Exchange Commission de Washington un supplément à son prospectus en vue d'une émission de \$250 millions sur le marché américain.
- Réunion, à Québec, des délégués généraux du Québec à l'étranger.
- Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, annonce que le Québec vient de ratifier la convention de l'ONU sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme.

mi-novembre:

- On apprend que l'Hydro-Québec va lancer un emprunt de \$150 millions de DM sur le marché financier ouest-allemand.

14 au 21 novembre:

- Semaine d'activités culturelles sur le Québec à Atlanta, en Georgie.

15 au 18 novembre:

- M. Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales, dirige la délégation des maires du Québec au X<sup>e</sup> Congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées qui a lieu à Casablanca, au Maroc.

17 et 19 novembre :

- La Délégation générale du Québec à Bruxelles organise deux journées d'information économique à Amsterdam et à Angers. Ces rencontres visent à prendre contact avec des entrepreneurs des Pays-Bas et de la Flandre qui pourraient être intéressés à mettre sur pied des relations économiques et des échanges de technologie avec le Québec.

28 au 30 novembre :

- Environ 300 délégués venant d'une vingtaine de pays participent à Montréal à la conférence syndicale internationale de solidarité avec le Salvador, organisée par la Centrale de l'enseignement du Québec, la Confédération des syndicats nationaux et le Centre international de solidarité ouvrière. Prenant la parole devant cette assemblée, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, affirme que seule la mobilisation de l'opinion publique internationale permettrait de briser le mur du silence qui entoure la situation du Salvador.

fin novembre :

- Réorientation de la mission de la société Hydro-Québec International, qui ne sera plus qu'une simple entreprise de génie-conseil mais devra jouer un rôle de développement, de coordination et de contrôle des contrats internationaux. La société devra, pour accroître les chances du Québec d'obtenir des contrats internationaux importants, créer des consortiums avec des financiers, des ingénieurs-conseils locaux ou étrangers, des manufacturiers ou des agences gouvernementales.

début décembre :

- La maison d'évaluation de crédit Standard's and Poor maintient la cote « AA » pour les titres émis par le Gouvernement du Québec.
- On apprend la nomination de M. Jean-Paul l'Allier, ancien ministre dans le cabinet Bourassa, au poste de délégué général du Québec à Bruxelles.

4 au 6 décembre :

- Plusieurs personnalités étrangères répondent à l'invitation du Parti Québécois et assistent à son 8<sup>e</sup> Congrès à Montréal. On note la présence de Mme Véronique Neiertz, membre du bureau exécutif du PS français, M. Anselmo Sule, vice-président de l'Internationale socialiste, MM. Edmond Amran et Abdullah Abdullah, porte-parole de l'OLP, M. Juan Pedro Eyherechar, représentant de la Convergence démocratique uruguayenne, M. Mohammed Ouddane, du Front de libération nationale d'Algérie, M. Abdula Majid, représentant du Front Polisario aux Nations Unies et M. Boracio Sevilla Borja, secrétaire exécutif de l'Association latino-américaine des droits humains.

14 décembre :

- Le Québec signe avec l'Association du transport aérien international une entente par laquelle il reconnaît à cet organisme le statut d'organisme international, ce qui permettra à celui-ci de bénéficier des avantages reliés à ce statut comme le droit à l'enseignement public pour les enfants des employés et certaines exemptions de taxes.

fin décembre :

- Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, annonce l'octroi de deux subventions au bénéfice des Erythréens réfugiés au Soudan. La première, au montant de \$12,000, servira à payer des infirmières et la seconde, de \$13,000, à acheter des aliments pour les enfants.